

DOCUMENT DE CONSULTATION

Plan d'action en entrepreneuriat 2022-2025

Juillet 2021

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	3
PORTÉE DE LA CONSULTATION	3
POURQUOI FAVORISER L'ENTREPRENEURIAT ?	3
ENJEUX DE L'ENTREPRENEURIAT AU QUÉBEC	4
La création d'entreprises et leur pérennité.....	4
Le transfert des entreprises dans un contexte de vieillissement démographique	4
La participation de tous à l'entrepreneuriat	5
L'effet de la pandémie.....	5
LE GOUVERNEMENT DÉJÀ EN ACTION	5
QUESTIONS DE CONSULTATION	7

CONTEXTE

Le ministère de l'Économie et de l'Innovation a amorcé l'élaboration du plan d'action en entrepreneuriat qui succédera au [plan d'action actuel](#) venant à échéance le 31 mars 2022.

L'entrepreneuriat est un moteur important pour créer des emplois et de la richesse tout en diversifiant le tissu économique de nos régions. Il est donc primordial d'offrir un environnement d'affaires propice au développement de projets innovants et ambitieux tant aux nouveaux entrepreneurs qu'aux entreprises établies.

La pandémie qui sévit depuis plus d'un an a mis à rude épreuve les entreprises dans certains secteurs d'activité, mais elle a également offert de nouvelles occasions d'affaires et des perspectives intéressantes aux entrepreneurs.

Le prochain plan d'action en entrepreneuriat est essentiel pour mettre en place des actions concertées, structurantes et concrètes afin de mieux répondre aux besoins évolutifs des entrepreneurs et de contribuer à la relance et à la croissance économiques durables du Québec.

Les entrepreneurs du Québec sont visionnaires et résilients. Leur agilité leur permet de s'adapter, de mettre en lumière le savoir-faire québécois et de le faire rayonner ici et à l'international.

Note : L'utilisation du masculin vise à alléger le texte.

PORTÉE DE LA CONSULTATION

Les consultations portent sur les différents aspects de l'entrepreneuriat, soit prendre le risque d'investir des capitaux et assumer la responsabilité d'une équipe afin de réaliser des activités économiques créatrices de valeur. En ce sens, l'entrepreneuriat est l'acte de créer une nouvelle entreprise, mais aussi de reprendre une entreprise existante.

Plus précisément, le gouvernement souhaite mettre à contribution les parties prenantes afin de définir, en matière d'appui à l'entrepreneuriat, les défis et les obstacles, les priorités d'action ainsi que les meilleures pratiques et solutions novatrices à mettre de l'avant.

Ce document pave la voie à la consultation en décrivant les éléments à considérer en vue d'outiller les parties prenantes qui prendront part à la démarche.

POURQUOI FAVORISER L'ENTREPRENEURIAT ?

La création de nouvelles entreprises, leur développement et leur pérennité ont des effets structurants sur l'économie. L'arrivée de nouveaux entrepreneurs diversifie la structure industrielle et la dynamise. Elle

entraîne la création et le maintien des emplois, l'augmentation de l'innovation et le développement de nouvelles activités économiques. Elle stimule l'adoption de nouveaux modèles d'affaires, l'utilisation de nouvelles technologies, la commercialisation de produits et services innovants, l'accroissement de la productivité et, dans l'ensemble de la société, la création de richesse.

ENJEUX DE L'ENTREPRENEURIAT AU QUÉBEC

La création d'entreprises et leur pérennité

À certains égards, le Québec se positionne bien par rapport au reste du Canada. On sait que la scolarisation a un effet positif sur la capacité d'innover, d'exporter et de faire croître les entreprises. Ainsi heureusement, la proportion d'entrepreneurs détenant un diplôme d'études postsecondaires était de 72 % au Québec en 2020 comparativement à 69,6 % dans le reste du Canada. De même, le taux de survie des nouvelles entreprises après cinq ans au Québec (65 %) était supérieur à celui observé dans l'ensemble du Canada (63 %).

Toutefois, le Québec a certains défis à relever. L'intention d'entreprendre est légèrement moins élevée au Québec (21,7 % en moyenne de 2017 à 2019) qu'ailleurs au Canada (23,1 %). Quant au taux de création d'entreprises au Québec (10,8 % en 2018), c'est un des plus bas parmi les provinces canadiennes (dont la moyenne était de 13,8 % en 2018 en excluant le Québec).

Le gouvernement du Québec a un rôle à jouer afin d'assurer un environnement d'affaires favorable à l'entrepreneuriat et de rendre encore plus accessibles et disponibles des services de qualité aux entrepreneurs. Cela permettra d'encourager la création, le développement et la pérennité des entreprises.

Le transfert des entreprises dans un contexte de vieillissement démographique

Le vieillissement démographique au Québec affecte l'ensemble de la population active, et les entrepreneurs n'échappent pas à cette tendance. En effet, le nombre d'entrepreneurs au Québec est passé de 181 350 en 2010 à 167 300 en 2019 alors que, durant la même période, le nombre d'entrepreneurs s'est maintenu dans le reste du Canada (passant même de 659 900 à 670 550).

Par ailleurs, l'âge moyen des entrepreneurs était de 50 ans en 2020, et la proportion d'entrepreneurs de plus de 55 ans a été en hausse constante chaque année. Toutefois, le transfert de propriété au cours de la prochaine année n'a été envisagé que par un peu plus de 4 % des entreprises du Québec.

Le départ à la retraite de ces entrepreneurs offre des occasions de rachat par des entrepreneurs résidant au Québec, une situation favorable au maintien des services essentiels dans plusieurs collectivités. À cet égard, le Québec dispose d'un écosystème dynamique de services de soutien aux entrepreneurs qui souhaitent reprendre une entreprise.

La participation de tous à l'entrepreneuriat

Le développement de l'entrepreneuriat passe par la participation de tous les groupes qui composent la société québécoise. À certains égards, le Québec est bien positionné. En effet, la proportion de personnes de moins de 30 ans parmi l'ensemble des entrepreneurs au Québec (5,5 % en 2020) est supérieure à celle observée dans le reste du Canada (4,9 %), avec une légère tendance à la hausse depuis cinq ou six ans. Cet intérêt des jeunes est une bonne nouvelle.

Toutefois, en ce qui concerne l'entrepreneuriat féminin, la part des femmes entrepreneures au Québec était de 26,6 % en 2020 par rapport à 27,9 % dans le reste du Canada. Quant à la part des entreprises détenues majoritairement par des femmes en 2017, elle était de 16,2 % par rapport à 17,8 % en 2011 (la situation était similaire dans le reste du Canada).

L'entrepreneuriat de la diversité, qui se traduit par la part des entrepreneurs immigrants au Québec, était de 2,2 % en 2020 par rapport à 3,2 % dans le reste du Canada. Le recours au financement externe par les entreprises détenues ou dirigées par des individus nés à l'extérieur du Canada était de 34,4 % en 2017 comparativement à 44,3 % par des entreprises détenues ou dirigées par des individus nés au Canada.

Afin que chaque citoyen puisse contribuer au développement économique du Québec par l'entrepreneuriat, il importe de continuer les efforts pour adapter l'aide financière et l'accompagnement offerts par le gouvernement en fonction des réalités de chaque groupe.

L'effet de la pandémie

La pandémie a apporté son lot de défis pour les entrepreneurs. Ainsi, la proportion d'entreprises en démarrage (de deux ans et moins) qui envisagent de fermer au cours de la prochaine année, en raison de la crise provoquée par la pandémie, est plus élevée au Québec (4,1 %) que dans le reste du Canada, où la moyenne se situe sous la barre de 1 %.

Toutefois, la proportion d'entreprises en démarrage (de deux ans et moins) qui, malgré la crise provoquée par la pandémie, ont augmenté leurs revenus en 2020 par rapport à 2019 est plus élevée au Québec (29,4 %) que dans l'ensemble du Canada (22,8 %).

Par ailleurs, la pandémie a accéléré certaines transformations de l'économie, notamment l'utilisation des technologies numériques. Cette transformation numérique des entreprises crée de nombreuses occasions d'affaires pour les entreprises qui offrent des produits numériques ou qui souhaitent développer de nouveaux marchés dans ce domaine. Ainsi, il importe de favoriser l'émergence et l'adoption de modèles d'affaires innovants et écoresponsables.

LE GOUVERNEMENT DÉJÀ EN ACTION

Le gouvernement du Québec a annoncé au cours des derniers mois des initiatives ayant pour but d'appuyer le démarrage, le développement et la croissance des entreprises.

Accès entreprise Québec (AEQ) : afin de consolider et de bonifier les services d'accompagnement et d'investissement offerts aux entrepreneurs et aux entreprises dans toutes les régions du Québec pour accélérer le développement économique régional, AEQ a notamment appuyé l'ajout de deux nouvelles ressources dans les MRC.

Recapitalisation des Fonds locaux d'investissement : depuis 2019, le gouvernement a injecté 5,5 M\$ pour recapitaliser les Fonds locaux d'investissement qui visent à stimuler l'entrepreneuriat local en favorisant l'accès aux capitaux pour le démarrage ou la croissance d'entreprises traditionnelles ou d'économie sociale. Une bonification de 20 M\$ a été annoncée dans le Plan budgétaire de mars 2021.

Appui à l'entrepreneuriat d'impact inclusif et diversifié : le budget du Québec 2021-2022 a annoncé 23,4 M\$ dans le soutien et la structure de Femmessor pour l'aider à desservir une plus vaste clientèle d'entrepreneures issues de la diversité, et ce, dans toutes les régions du Québec. Un prêt maximal de 25 M\$ a été octroyé afin d'appuyer la création d'une nouvelle enveloppe de financement pour la clientèle élargie de Femmessor.

Plan d'action jeunesse 2021-2024 : ce plan de 300 M\$ sur trois ans vise, entre autres, à encourager la culture entrepreneuriale, à soutenir le démarrage et la reprise d'entreprises et à promouvoir l'entrepreneuriat responsable auprès des moins de 35 ans.

Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025 : ce plan de 137 M\$ sur cinq ans a pour objectifs de stimuler l'innovation des entreprises d'économie sociale dans leurs pratiques d'affaires et leurs investissements ainsi que de mettre en valeur l'entrepreneuriat collectif comme moyen de créer de la richesse au bénéfice de tous.

Offensive de transformation numérique : dotée de 130 M\$ sur deux ans, cette offensive appuie la concrétisation de projets visant à favoriser la transformation numérique des entreprises québécoises et la croissance de PME innovantes grâce à un accompagnement spécialisé.

Initiative productivité et innovation d'Investissement Québec : cette initiative vise à propulser la compétitivité et à accélérer la croissance des entreprises d'ici par l'innovation sous toutes ses formes et par l'adoption de technologies et de procédés comme la numérisation, l'automatisation, la robotisation et le recours à l'intelligence artificielle.

Plan d'action pour la relance des exportations : ce plan de 503 M\$ sur cinq ans vise à récupérer le terrain perdu en raison de la pause économique et de l'incertitude causées par la crise sanitaire et à propulser les exportations du Québec dans une nouvelle phase de croissance postpandémie.

Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025 : ce plan vise à réduire le nombre, le volume et le coût des formalités administratives pour les entreprises, afin de faciliter le démarrage, la croissance et la reprise d'entreprises.

Création de zones d'innovation : de calibre international, les zones d'innovation visent à augmenter la commercialisation des innovations, les exportations, les investissements locaux et étrangers ainsi que la productivité des entreprises.

QUESTIONS DE CONSULTATION

La consultation a pour objectif de définir, en matière d'appui à l'entrepreneuriat, les défis et les obstacles, les priorités d'action ainsi que les meilleures pratiques et les solutions novatrices à mettre de l'avant.

Afin de vous aider à structurer votre contribution, nous vous proposons les pistes de réflexion suivantes :

1. Quels sont les principaux défis et obstacles (cinq au maximum) auxquels sont confrontés les entrepreneurs du Québec?
2. Parmi ces défis et obstacles, lesquels devraient retenir l'attention du gouvernement de façon prioritaire et pourquoi?
3. Quelles pistes de solution devraient être soutenues ou mises en œuvre pour répondre à ces défis et obstacles et ainsi soutenir le développement de l'entrepreneuriat au Québec?
4. Quelle contribution peut apporter votre organisation pour relever les défis ou aplanir les obstacles définis?
5. Quelles seraient les meilleures pratiques qui pourraient être mises de l'avant par le gouvernement afin de mieux appuyer l'entrepreneuriat au Québec?
6. Avez-vous d'autres éléments, propositions ou solutions novatrices dont vous aimeriez nous faire part afin d'améliorer le soutien aux entrepreneurs?

economie.gouv.qc.ca